1re Année. — N° 1 | 5 Centimes | Lundi 6 Février 1882

LE TÉLÉGRAMME

ADMINISTRATION
65, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 65
LYON

RÉDACTION
18, Quai de l'Hôpital, 18
LYON

INSERTIONS { Annonces ..... la ligne 1 fr. ; Réclames..... — 2 fr. ; Chronique locale — 4 fr.
Elles sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14
A PARIS, chez AUDBOURG et Cie, place de la Bourse, 10.

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

Rédacteur en chef : FOREST-FLEURY

Abonnements..... ... 3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départements limitrophes 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements..... 6 fr. 12 fr. 22 fr.
Etranger et Union postale..... port en sus.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

LE TÉLÉGRAMME

se présente au public avec la conviction de répondre à la situation nouvelle qu'ont créé les événements, c'est-à-dire qu'il entre dans la lutte d'une façon absolument *indépendante*, sans attaches ni compromissions avec les hommes ou les choses du passé.

Son but est de servir les intérêts de la démocratie, de combattre pour le *peuple qui travaille et produit* et d'introduire dans la législation ainsi que dans les mœurs, les réformes utiles au bien du peuple, à la puissance de la République et à la grandeur de la patrie.

RÉDACTION

FOREST-FLEURY, Rédacteur en chef;
HENRI LAPEYRE, Secrétaire de la rédaction.

Principaux Collaborateurs :

CH. LEBRUN, P. LÉONCE, J. ROUARD, A. DEBOUX, ROMAIN.

V., R., C. et A., pseudonymes sous lesquels quatre écrivains de talent traiteront de questions spéciales.

Correspondance parisienne.

A. PAGES et MONTEIL

Collaborateurs artistiques : *F. F., Lacour et Delorme.*

Informations télégraphiques spéciales

Le *Télégramme* commence dès aujourd'hui la publication d'un roman *absolument lyonnais* et du plus grand intérêt :

LA BOURGEOISE PERVERTIE

par Tony RÉVILLON

Enfin *le Télégramme* publiera gratuitement des suppléments illustrés,

Il est utile d'expliquer ce que nous entendons par

SUPPLEMENTS.

Nous nous proposons de publier très régulièrement trois séries de suppléments.

La première sera consacrée *aux arts, aux sciences et à l'industrie.*

Le premier ouvrage de cette série comprendra une revue complète et illustrée du

SALON LYONNAIS

La deuxième sera consacrée à la *reproduction des chefs-d'œuvre de la littérature française.*

Le premier ouvrage de cette série sera

LE NEVEU DE RAMEAU

Enfin la troisième série sera consacrée à l'histoire et notre premier ouvrage historique sera une

HISTOIRE DE LYON

Histoire vraie, sérieusement étudiée et du plus vif intérêt, écrite spécialement pour le *Télégramme.*

Ces ouvrages ainsi que ceux qui suivront auront tous le même format, tous seront magnifiquement illustrés de dessins originaux et tous auront une pagination spéciale, en sorte, que par la suite, ils formeront une collection ou une bibliothèque de famille que nous appellerons

Bibliothèque du Télégramme

Ces suppléments paraîtront *trois fois par semaine* à partir du *quatorze courant.*

POLITIQUE DU JOURNAL

La politique se divise naturellement, et à Lyon plus peut-être que partout ailleurs, en deux parties distinctes : la politique résultant des débats du Parlement ainsi que des grands faits qui constituent l'histoire, puis la politique locale conséquence des élections, des comités, et surtout de l'organisation actuelle des forces de la démocratie.

Cette organisation qui fait dater son origine des dernières années de l'Empire, a rendu des services éminents à la cause de la République. Il serait souverainement injuste de nier ces services et de méconnaître l'influence heureuse et considérable de l'ancien Comité central.

Ce Comité, fondé à une époque de combat, devait avoir une organisation répondant à toutes les exigences de la lutte, de là une unité d'action et une discipline sévère ; mais, depuis cette époque, la République s'est heureusement et définitivement assise ; ses adversaires ne combattent plus ouvertement. Il y avait lieu d'entrer dans les mœurs républicaines après en avoir conquis l'institution fondamentale.

Le Comité central, fort de ses succès passés, jaloux de l'organisation qui avait rendu de si brillants services, ne s'est décidé qu'avec peine à se transformer ; c'est cette hésitation qui a créé des scissions passagères, mais ces scissions ne sont que le résultat d'une période de transformation, car la démocratie lyonnaise sera toujours unie sur les principes généraux, et le jour où une main homicide se porterait sur les institutions qu'elle chérit, on la retrouverait unie comme par le passé, toujours prête au combat et prête aussi à se soumettre de nouveau à la discipline implacable que commanderait le danger.

Quoiqu'il en soit, les tiraillements actuels, la multiplicité des comités, ont créé une époque de transformation, et cette époque de transformation crée à son tour une situation nouvelle. Or, à toute situation nouvelle il faut un organe nouveau. Cet organe sera le journal que nous fondons, ce sera le TELEGRAMME.

La Chambre nouvelle, la chute du fameux Grand Ministère et particulièrement celle de M. Gambetta ; le retour aux affaires d'hommes qui y ont été renversés ; l'ajournement de la révision de la Constitution, demandée par le pays, et la vague promesse de réforme impatiemment attendues, font qu'il y a une situation nouvelle dans ce que nous avons appelé la politique générale et qu'à cette situation il faut un organe nouveau, libre et sans compromission, comme nous l'avons déjà dit, avec les hommes du passé aussi bien qu'avec ceux de l'avenir.

Ainsi au point de vue général, comme au pointde vue exclusivement lyonnais et régional, nous venons d'établir qu'il y avait lieu de créer une feuille nouvelle, que la place de cette feuille était faite, pour ainsi dire marquée, et même, car nous sommes en droit de le dire, attendue par une importante partie de la démocratie.

Ce que nous venons de dire nous dispenserait de nous expliquer sur notre conduite, sur notre ligne politique, si nous ne tenions pas à NOUS LIER AVEC L'AVENIR, et à éloigner des esprits toute espèce de doute ou d'hésitation.

Nous sommes républicains et nous voulons le rester toujours, parce que la République est la cause de la vérité, de la justice et des humbles. Nous serons indépendants, d'une indépendance absolue, complète, car rien ne nous ayant lié dans le passé, seul nous pourrons, sans aucun effort, sans aucune contrainte, combattre le grand combat de la République, c'est-à-dire la cause du faible contre le fort, du juste contre l'iniquité et de la liberté contre toutes les formes du despotisme.

FOREST-FLEURY.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

M. DE COURCELLES

Paris, 5 février. — M. le Président de la République a reçu M. de Courcelles en audience de congé ; notre ambassadeur à Berlin devant rejoindre son poste.

L'UNION RÉPUBLICAINE

Demain au Palais-Bourbon se réuniront les promoteurs du nouveau groupe de l'Union républicaine.

Trente-trois adhésions sont déjà recueillies.

Tout porte à présumer que ce groupe ne réunira jamais plus de cent adhérents.

L'UNION DÉMOCRATIQUE

De son côté, le groupe de l'Union démocratique a reçu de nombreuses signatures.

L'ancien centre gauche, l'ancienne gauche et la fraction de l'Union républicaine composeront ce groupe qui, selon toute apparence, réunira plus de deux cents adhérents.

NOUVELLES POLITIQUES

Les Traités de commerce

La prorogation pour le traité de commerce a été signée par M. de Freycinet et lord Lyons.

Le traité franco-espagnol sera signé demain.

L'entente anglo-française continue sur la question égyptienne.

M. COLSON

M. Colson, ingénieur des ponts et chaussées, est nommé chef du cabinet du ministre des travaux publics.

DETTES ET JEUX DE BOURSE

M. Humbert, ministre de la justice, déposera un projet tendant à modifier l'article 1695 du Code civil, pour qu'il n'y ait plus aucune exception pour les dettes de jeux de Bourse.

M. Humbert nommera une commission afin d'étudier les modifications à la loi de 1867 sur les sociétés, pour y apporter les garanties actuellement manquantes.

LE BUDGET

Le budget, entièrement remanié, sera déposé par M. Léon Say dans quelques jours.

MORT DE M. DE LASSERVE

M. de Lasserve, sénateur de la Réunion, est mort hier matin, chez son beau-frère, M. Imhauss, trésorier général des Bouches-du-Rhône ; il était âgé de soixante ans.

On sait que M. de Lasserve était ateint de cécité, ce qui ne l'empêchait pas de suivre les séances du Sénat avec assiduité.

NOMINATIONS

Le *Journal officiel* annonce que M. Richaud-Roy est nommé directeur-adjoint des colonies. M. Richaud est nommé chef et M. Dieudefly chef adjoint du cabinet du sous-secrétaire d'Etat des colonies. M. Auburtin, auditeur au Conseil d'Etat, est nommé chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat des travaux publics.

Par arrêté du président du conseil, ministre des affaires étrangères, M. Fournier de Bâcourt, secrétaire d'ambassade de 1re classe, a été nommé sous-chef de cabinet au ministère des affaires étangères.

Par un arrêté rendu à la même date, MM. Eugène-Félix de Ferrabouc, licencié ès-lettres, et Eugène Thiébaut, avocat, ont été nommés attachés à la présidence du conseil des ministres.

M. Frédéric Humbert, avocat, a été nommé chef du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

M. Grenier, auditeur au Conseil d'Etat, a été nommé chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice et des cultes.

ÉTRANGER

L'EXÉCUTION DE GUITEAU

Washington, 5 février.

Le tribunal a rejeté la requête en faveur d'un nouveau procès à intenter à Guiteau.

New-York, 5 février.

On annonce officiellement que Guiteau sera exécuté le 30 juin.

Tunis, 4 février, matin.

Le bruit du départ de M. Roustan prend consistance. On dit qu'il a demandé à être transferré à un autre poste. De grands efforts sont faits dans l'inrêt de Taïeb-Bey. On prétend qu'il obtiendra la permission de se rendre en France. Les amis de M. Roustan prétendent qu'il n'a été pour rien dans l'arrestation de Taïeb-Bey.

FINANCES

Toutes les communications financières de nature à intéresser le public, et toutes les demandes de renseignements dont nos lecteurs pourraient avoir besoin pour s'éclairer sur les valeurs de Bourse, seront accueillis avec faveur au bureau du journal.

PARIS, 4 février 1882.

Le marché des rentes est relativement faible. Cette faiblesse provient surtout de l'exécution de quelques intermédiaires qui n'ont pu faire face à leurs engagements à la dernière liquidation; encore quelques ventes de 3 p. 100 qui concourent à la faiblesse du 5 p. 100.

Le comptant reste excellent et nous prévoyons une vive reprise sur nos rentes.

Le 5 p. 100 italien clôture à 86,25 et le Turc à 11,60.

Bonne tenue de la Banque de France à 5,600 et du Crédit Lyonnais à 810.

L'Union générale est complètement délaissée, et pour cause....

La Banque ottomane est en reprise sensible à 725 avec une tendance bien marquée à la hausse à laquelle nous croyons.

Le Lombard et le Saragosse sont en hausse sensible; le premier clôture à 287 et le deuxième à 515.

Nord d'Espagne faible à 595.

Suez en reprise sensible à 2,095 — ferme.

On constate à la bourse d'aujourd'hui de nombreuses insolvabilités auxquelles on ne s'attendait pas.

Après bourse, rentes faibles.

BULLETIN COMPARATIF DES COURS

des lundi 30 janvier et samedi 4 février 1882

VALEURS	COURS du lundi	COURS du samedi	DIFFÉRENCE Hausse	DIFFÉRENCE Baisse
3 0/0	82 65	82 15	» »	» 50
3 0/0 amortissable	82 65	82 10	» »	» 55
5 0/0	114 65	114 82	» 17	» »
Banque de France	5.400 »	5.600 »	200 »	» »
— d'escompte	725 »	705 »	» »	20 »
— Nationale	600 »	550 »	» »	50 »
— Parisienne	610 »	600 »	» »	10 »
— des Pays autrich.	540 »	450 »	» »	90 »
— Ottomane	710 »	725 »	15 »	» »
— Romaine	700 »	650 »	» »	50 »
Société générale	690 »	675 »	» »	15 »
Comptoir d'Escompte	1.020 »	1.000 »	» »	20 »
Union générale	600 »	500 »	» »	100 »
Crédit foncier de France	1.595 »	1.545 »	50 »	50 »
Mobilier français	695 »	660 «	» »	35 »
Crédit Lyonnais	780 »	810 »	30 »	» »
— Général français	725 »	710	» »	15 »
— de France	735 »	630 »	» »	105 »
Mobilier Espagnol (jouiss.)	715 »	655 »	» »	65 »
Crédit de Paris	650 »	597 50	» »	52 50
Nord	2.185 »	2.110 »	25 »	» »
Orléans	1.325 »	1.330 »	5 »	» »
Lyon	1.670 »	1.690 »	20 »	» »
Midi	1.245 »	1.270 »	25 »	» »
Est	755 »	765 »	10 »	» »
Ouest	820 »	825 »	5 »	» »
Chemins autrichiens	620 »	660 »	40 »	» »
— Lombards	260 »	287 50	27 50	» »
— Nord d'Espagne	590 »	595 »	5 »	» »
— Saragosse	495 »	515 »	20 »	» »
— Portugais	640 »	625 »	» »	15 »
— Ottom. (lots turcs)	46 50	47 50	1 »	» »
Gaz Cie Parisienne	1540 »	1.560 »	20 »	» »
Cie transatlantique	545 »	525 »	» »	20 »
Messageries maritimes	720 »	735 »	15 »	» »
Voitures de Paris	795 »	810 »	15 »	» »
Omnibus	1.725 »	1.650 »	» »	75 »
Canal de Panama	530 »	542 50	22 50	» »
— de Suez	2.025 »	2.095 »	70 »	» »
— de Suez Délégations	1 115 »	1.150 »	35 »	» »
Parts fondateurs Suez	855 »	900 »	45 »	» »
— Société civile	1.400 »	1.500 »	100 »	» »
Rio Tinto	595 »	600 »	5 »	» »
Italien 5 0/0	86 »	86 25	» 25	» »
Egypte 7 0/0	325 «	330 »	5 »	» »
Russe 5 0/0 '77	88 »	89 50	1 50	» »
Extérieure d'Espagne 3 0/0	26 3/8	26 1/2	» 1/8	» »
Intérieure — 2 0/0	26 3/8	26 1/2	» 1/8	» »
Tunisienne (Dette génér.)	370 »	370 »	»	» »
Turc 5 0/0	11 70	11 60	»	» 10
Haïti 8 0/0	133 75	135 »	1 25	» »
Banque Mexicaine	600 »	575 »	»	25 »
Alpines	130 »	130 »	»	5 »

TRIBUNE DU TRAVAIL

Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Limonadiers. — Les membres de la commission syndicale et de vérification de la Chambre syndicale des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et limonadiers de la ville de Lyon, sont invités à se réunir le mardi 7 février, rue de la Barre, 4, au local habituel.

ORDRE DU JOUR :

Approbation des comptes du trésorier;
Election des membres du bureau;
Propositions diverses.

A l'étude: Assurance contre le chômage en cas d'incendie.

Piqueuses en chaussures. — Vu l'appel fait par la corporation des ouvriers cordonniers, nous espérons que toutes les ouvrières piqueuses en chaussures voudront bien se rendre à la réunion pour la discussion de formation d'une chambre syndicale.

La Commission d'initiative.

Manufacture des tabacs. — Une réunion des travailleurs de la manufacture des tabacs de Lyon, a eu lieu samedi soir, à 8 h. 1/2, dans une salle de la brasserie Georges.

La réunion était fort nombreuse.

Nous ne pouvons donner ici le compte-rendu de cette réunion, qui a été si intéressante, mais nous donnerons prochainement quelques articles destinés à faire connaitre à nos lecteurs le but poursuivi par la caisse de prévoyance de la manufacture.

Une nouvelle expédition militaire vers le Sud est probable.

L'INSURRECTION KRIVOSCIENNE

Vienne, 4 février, soir.

Un engagement a eu lieu sur les hauteurs de Podvelez, à l'est de Massar, entre deux bataillons du régiment de Schmerling et les insurgés.

Le combat a duré pendant cinq heures.

Les troupes autrichiennes ont perdu 200 hommes On dit que la rivière de Trobinjica était rouge de sang. Les insurgés ont gagné la bataille.

L'AGITATION NIHILISTE

St-Pétersbourg, 5 février.

Deux nihilistes viennent d'être arrêtés pour avoir insulté le czar.

On vient de découvrir un cercle nihiliste dans un local près du pont Nicolas.

Cinq personnes ont eté arrêtés, parmi lesquelles il y a la fille d'un général russe et deux fils d'officiers supérieurs,

L'UNION CENÉRALE

Une dépêche de Belgrade nous annonce que la catastrophe de l'Union générale a provoqué une panique sur cette place. Le cabinet Pirotchanaz en serait même ébranlé.

* * *

Une saisie réelle a été effectué au profit de l'Etat serbe, sur les propriétés de l'Union générale, en Serbie.

LES JOURNAUX

La *Justice,* commentant le projet de réforme de la magistrature, dit que toutes les réformes proposées resteront illusoires tant que le pouvoir judiciaire tirera son origine d'une autre source que de l'élection.

Le *XIX. Siècle* se plaint que tous les projets soient abandonnés et demande au gouvernement de reprendre de suite la loi sur l'instruction obligatoire et laïque.

Le *Parlement* dit que, quelles que soient les dénominations des groupes de la majorité républicaine, elle se divise en deux camps : les amis et les adversaires du ministère Freycinet.

Le *Rappel* déclare qu'il ne tient pas à la chute de M. de Freycinet, mais il voudrait sauver la dignité de la Chambre et la révision constitutionnelle.

Le *Journal des Débats* dit que l'intérêt de toutes les puissances est de combattre la politique de la Porte en Egypte.

LETTRE PARISIENNE

A Paris, plus que partout ailleurs, on sait appliquer le précepte classique qui commande de passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Pendant la journée d'hier, il n'était question que de l'*Union générale* et de l'arrestation de MM. Bontoux et Fedher, les deux plus gros bonnets de cette cléricale institution.

Le soir, un public nombreux stationnait sur la place de l'Opéra, les yeux levés vers la façade du grand hôtel, dont deux fenêtres portaient dans leur embrasure un cadre lumineux, sur lequel on voyait des chiffres mobiles se succéder par intervalles inégaux.

A juger par l'attitude de cette foule nerveuse, enivrée, suivant avec une attention pleine d'inquiétudes, les varations des chiffres, on eut pu croire que chacun lisait, dans ces nombreux fugitifs, la formule cabalistique de ses destinées.

En réalité, il s'agissait simplement d'un match, en 3.000 points, engagé entre Vigneaux et Hosson, les deux plus puissants maîtres de la science du carambolage.

Il faut dire que Vigneaux est français et Hosson, américain; c'est ce qui a fait donner à ce combat pacifique un intérêt provenant surtout des amours-propres mis en mouvement par la différence de nationalité des champions. De forts paris ont été engagés.

La partie, qui a duré pendant cinq soirées, s'est terminée au bénéfice de Hosson. Vigneaux est battu, mais il n'est, dit-on, pas content. Espérons pour lui qu'il prendra bientôt sa revanche, et revenons à un sujet plus sérieux.

On sait que l'administration de l'Union générale renfermait toute la fine fleur de la réaction depuis le fils du duc de Broglie jusqu'au frère de Louis Veuillot. On se demande si la justice poursuivra, comme elle en a le devoir, tous les complices du héros de la timbale ?

L'opinion publique revendique hautement cette satisfaction. Nous verrons si nos magistrats sauront agir en cette grave circonstance.

En attendant, Bontoux et Fedher demeurent à la Conciergerie, où ils occupent les cellules n° 22 et 24.

Il se produit un fait assez singulier qui pourrait bien punir MM. les jésuites des fumisteries dont ils font usage pour éluder la loi.

M. Riant, ancien député et ex-comparse de la comédie du 16 mai, figure au nombre des membres de l'administration de la défunte Union Générale. Or, les fils de Loyola et autres congréganistes visés par les décrets du 29 mars ont cédé tous leurs biens — par des actes authentiques — à M. Riant, qui se trouverait à son tour — dans le cas où sa responsabilité serait proclamée par les tribunaux — comptable, vis-à-vis des créanciers de la maison de M. Bontoux, de la valeur de ces biens, qu'on estime cinquante millions. S'il en arrivait ainsi, nous donnerions volontiers aux jésuites victimes de leur artifice le conseil de méditer ces deux proverbes : tout est bien qui finit bien; et rira bien qui rira le dernier.

Les lecteurs du *Télégramme* seront tenus régulièrement au courant de toutes les phases par lesquelles va passer successivement cette grosse affaire de l'Union Générale.

En politique, nous jouissons d'un calme relatif.

Hier, deux groupes se sont formés dans les rangs de la majorité de la Chambre. L'un sous le nom d'UNION DÉMOCRATIQUE, réunit l'ancienne gauche républicaine avec les rares survivants du centre gauche. L'autre est la résurrection pure et simple de l'ancien groupe l'UNION RÉPUBLICAINE.

Groupez-vous, messieuqs les députés autant qu'il vous plaira si cela doit vous seconder dans l'accomplissement des réformes que le pays impatient attend de vous.

Lundi, interpellation du gouvernement par MM. Granet et Lockroy sur la révision.

L'extrême-gauche est divisée au sujet de l'interpellation et des interpellateurs.

On se souvient que M. Granet est un ancien fonctionnaire protégé de M. Gambetta, et le zèle qu'il déploie contre le nouveau cabinet, au lendemain de la chute de son ex-patron, ne laisse pas que d'inspirer certaines réflections que vous devinez. Il est possible que le nouveau ministère sorte intact de cette première escarmouche, car la Chambre ne voudra pas le juger avant de l'avoir vu à l'œuvre.

J.-B.-A. PAGÈS.

LES PRISONNIERS DE L'UNION

Samedi, dans la matinée, MM. Bontoux et Fedher ont été pendant quelques heures extraits de prison. Ces messieurs, dans des voitures séparées et accompagnés d'agents, sous la surveillance de M. Fehninger, commissaire de police, qui, vendredi dernier, avait apposé les scellés sur les caisses et la comptabilité de l'Union générale, ont été conduits au siège de la Société, rue d'Antin.

Ils avaient été précédés par une délégation du parquet : M. Feray, juge d'instruction; M. Heurtey, syndic de la faillite ; M. Hue, liquidateur.

Les opérations, dirigées par M. Feray, ont duré plusieurs heures. MM. Bontoux et Fedher donnaient les explications ou indications nécessaires à l'enquête.

Les deux inculpés ont été ensuite reconduits à la Conciergerie.

Aucun incident nouveau ne s'est produit depuis. MM. Bontoux et Fedher sont toujours à la Conciergerie, où ils reçoivent la visite des membres de leur famille. La mesure, prise d'abord par M. Feray, de laisser communiquer les inculpés avec toute personne qu'ils consentiraient à recevoir a été restreinte à leur famille. M. Feray a dû revenir sur sa première résolution à cause du trop grand nombre de demandes qui lui étaient adressées.

MM. Bontoux et Fedher sont dans un état voisin de la prostration.

Jusqu'ici, les membres du conseil d'administration n'ont pas encore été appelés au cabinet du juge. Il résulte de l'interrogatoire du président et du directeur, et de la vérificatian des livres et des papiers de l'Union générale, que tous les membres du conseil ne seraient pas compromis au même degré. Quelques-uns même ont prêté leur nom sans prendre part à des spéculations ; d'autres, au contraire, auraient donné des ordres de bourse à M. Fedher, exigeant qu'ils fussent exécutés.

Il est question de faire précéder les poursuites contre les membres du conseil d'un recours judiciaire contre les souscripteurs d'actions de la Société, qui n'ont versé que 125 francs par action, c'est-à-dire le quart. Ils seraient mis en demeure de verser le restant, c'est-à-dire 375 francs par action sous crite.

Les poursuites prévues contre tous les membres du conseil d'administration, si elles se réalisent, auront des suites très curieuses.

D'abord, les jésuites, qui ont transmis à M. Riant la propriété de tous leurs biens en France, par des actes authentiques, qui recèlent autant de fideicommis, paieront en grande partie le déficit de la caisse.

Ensuite, le duc de Broglie qui, par prudence, lors de la mise en accusation demandée contre les auteurs du Seize-Mai, avait passé, d'avance, sa succession à son fils, M. le prince, verra ses rentes sensiblement diminuées.

Enfin le gouvernement et même la dynastie règnant en Serbie sont exposés au danger imminent d'une révolution. La population serbe considère les ministre actuels, ainsi que le prince Milan, comme de simples agents de l'Autriche, et on dit que ce n'est que, grâce à cette influence du cabinet de Vienne, que M. Bontoux a pu entreprendre l'exploitation financière de la Serbie.

En effet, on prétend que l'ex-président de l'Union générale a causé à la principauté serbe une perte de soixante millions de francs sur ses fonds publics.

Dans le cas où l'exactitude de cette accusation serait prouvée, la chute du cabinet actuel serait certaine et celle du prince Milan vraisemblable.

Nous compléterons ces renseignements divers par les détails suivants relatifs à la femme du trop célèbre financier.

Mme Bontoux est étendue sans forces sur son lit, presque inerte; elle se désespère.

Et pourtant on ne cesse de lui dire que son mari sortira blanc comme neige de cette affaire ténébreuse, grâce aux agissements du parti catholique.

Dans la première quinzaine de janvier, elle avait atteinte déjà d'un commencement d'érysipèle.

Ce n'était qu'un accident, et le mal était sur le point de se guérir, quand survint la *baisse* que l'on sait.

Suivit la liquidation, puis l'arrestation du président de l'Union générale.

En apprenant la fatale nouvelle, Mme Bontoux perdit connaissance. Lors qu'elle revint à elle, son visage était plaqué de rouge. L'érysipèle avait gagné la tête.

Mais, depuis ce jour, la malade se porte beaucoup mieux. Elle espère pouvoir aller visiter son mari à la Conciergerie.

Enfin, ce sont les rédactions de l'*Union* et de l'*Univers* qui seraient privées du plus bel ornement de leur rédaction, leur rédacteur en chef.

Comme suites imprévues de la débâcle de l'Union Générale, notons encore que le comte de Chambord, qui perd une somme de 7 millions, sera contraint de supprimer son obole au denier de Saint-Pierre.

Le bruit court aussi que l'achèvement de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, est mis en péril, par ce fait que les fonds recueillis étaient déposés dans les caisses de l'infortunée Société, au moment de leur sequestration judiciaire.

Les amis de l'Union générale font des efforts surhumains pour atténuer la mauvaise impression causée dans le public par le fiasco financier du maestro Bontoux. Ils ne se ménagent pas les compliments entre eux.

Nous lisons dans un journal de la localité :

« Le *Clairon* rapporte le fait suivant : Il y a dix-huit mois, M. Bontoux se trouvait à la chasse avec le général de Miribel. Dans la journée, on parle d'affaires, et M. Bontoux ayant demandé au général s'il avait quelque argent disponible, celui-ci répondit qu'il avait cinquante mille francs.

« — Confiez-les moi, dit M. Bontoux, ils auront des petits. »

«Un an après, le général de Miribel avait dix-huit cent mille francs !

« Il y a quelques jours, en apprenant la situation de l'Union générale, le général de Miribel envoyait à M. Bontoux un chèque de dix-sept cent cinquante mille francs. Un tel trait se passe de commentaire. »

Et les intérêts des dix-sept cent cinquante mille francs, pendant 18 mois, que sont-ils devenus, indulgent confrère ?

Les intérêts sentiraient-ils moins mauvais que le capital ?

Un commentaire à ce sujet ne serait pas de trop.

Si l'on s'en rapportait aux protestations de la presse cléricale, les journaux républicains commettraient la plus infâme des calomnies, quand ils avancent que l'Union générale comprendrait les intérêts de ses clients avec ceux de l'Église.

Le peuple, les évêques et les curés mêlés aux choses de finances, allons donc! Leur royaume n'est pas d'ici bas!

Les pieux marquis et les édifiants vicomtes, les angéliques duchesses et le séraphiques baronnes, occupés à un agiotage impur, allons donc! Aux pauvres orphelins, ils consacrent leurs soins.

On lit, cependant, dans un prospectus qui n'est pas tombé, certes, miraculeusement du ciel :

SOCIÉTÉ DE L'UNION GÉNÉRALE

D., G. et C°

Capital versé: — **Quatre Millions**

(Société en commandite constituée par acte du 14 octobre 1876)

Siège social: 48, rue de Province, Paris

Gérants : MM. Ed. D... et G...

Conseil de surveillance ;

M. L. Rian (ancien député, ancien inspecteur des finances) ;
M. le marquis de Biencourt ;
M. le comte de Damas d'Hautefort ;
M. le comte L. de Villermont ;
M. P. Dumas Descombes.

Les fondateurs de la Société de l'Union générale ont obtenu la faveur d'une bénédiction spéciale et autographe de Notre Vénéré Saint-Père.

En présence de ce document, il est difficile aux serviteurs du trône et de l'autel de nier qu'ils savent parfaitement allier les choses de ce monde avec celles du ciel.

Que voulez-vous? Le ciel n'a pas béni leurs saintes spéculations. On avait oublié de mettre dans les litanies du rituel romain la mention particulière :

« *A Krach Bursa libera nos domine!* »

Honteux et confus, les fils des croisés se lavent les mains comme Pilate.

Tout mauvais cas est niable.

CES FINANCIERS

Après une très-longue instruction, le tribunal correctionnel de la Seine a jugé pour escroquerie et infractions nombreuses à la loi de 1867 sur les sociétés financières et industrielles, les fondateurs, le directeur, les administrateurs de la Banque générale des rentes et valeurs. Sont condamnés : MM. Maurel, de Pépin et Lebon chacun à trois mois de prison; Trochon à un an; Doyen, ancien agent de change et ancien député, à deux ans; Mancel, enfin, à quatre ans de prison. Ces deux derniers par défaut.

BAL DES ÉTUDIANTS

Le bal donné au profit des pauvres, par les étudiants des facultés de l'Etat, a eu lieu samedi soir, au Théâtre-Bellecour, avec un plein succès.

Les amateurs d'orchestres monstres et de danses originales n'ont pas tenu compte des bruits alarmants répandus sur la réalisation de cette fête de bienfaisance, dont le retour annuel stimule chaque fois l'ardeur généreuse de notre jeunesse des écoles.

Le quadrille des *Lancettes* et la polka des *Pandertes* annoncés sur le programme, les raretés artistiques et animales figurant parmi les lots de la tombola, la présence des artistes les plus sympathiques de nos deux scènes, qui prêtaient leur concours gracieux pour la vente du Champagne, des fleurs et des bibelots amusants, ont suffi pour avoir raison des hésitations provoquées par la crise financière actuelle, et pour rendre très fructueuse cette soirée de douce folie qui aura son lendemain de gaîté au foyer des malheureux secourus.

La façade du théâtre était brillamment illuminée, le vestibule garni d'arbustes verts, grâce à l'obligeance de la municipalité, qui avait mis à la disposition de la commission les approvisionnements du Parc, et la salle élégamment décorée par les soins du magasin des Deux-Passages. Nos félicitations spéciales au propriétaire de ce magasin, dont le concours a été offert d'une manière tout à fait désintéressée.

Mentionnons aussi l'accueil bienveillant que MM. les étudiants ont rencontré à peu près chez tous les négociants où ils se sont présentés pour recueillir des dons en faveur de la tombola.

Leur bal, commencé à onze heures et demie, s'est terminé à cinq heures du matin.

---

1 Feuilleton du *Télégramme* du 6 Février 1882.

LA BOURGEOISE PERVERTIE

I

Le médecin fit les ligatures, coupa le cordon, et, se tournant vers le père :

— C'est un garçon, dit-il.

Ensuite, s'adressant à la garde-malade :

— Prenez-moi ça.

Le père s'approcha du lit.

— Tonine, dit-il en embrassant sa femme, c'est le garçon.

La garde-malade, lorsqu'elle eut fait à l'enfant sa première toilette et qu'elle l'eut mis en état d'être présenté, vint à son tour près du lit :

— Monsieur, regardez votre fils.

M. Bonaventure Brossette ramena sur sa poitrine les revers d'une lévite de gros drap dont la longueur faisait paraître plus longue encore sa longue taille.

— Ah! voyons, dit-il en penchant vers le nouveau né une face glabre, aux traits durs, au front et aux tempes serrés dans un bonnet de cheveux gris. Cette face, éclairée par deux yeux d'un bleu pâle au regard froid, ne riait jamais. En ce moment cependant elle essaya un sourire qui consistait dans un jeu des lèvres correspondant à un jeu des yeux: quand les lèvres s'abaissaient à gauche, l'œil gauche clignait, et le clignement de l'œil droit répondait au mouvement des lèvres à droite.

— Il sera bien portant? dit-il comme s'il interrogeait la garde.

— Très bien portant, monsieur. Il est gros comme s'il avait trois mois.

— Il sera beau ? dit la mère.

— Très beau, madame. Un vrai chérubin.

— Posez-le là, devant moi. Plus près.

Mme Brossette joignit sur le drap ses mains de cire et se mit à prier, les yeux attachés sur son fils.

La cloche de Saint-Polycarpe sonna l'*Angelus*. Les vitres se tintèrent faiblement de bleu. Un clapotement pareil à celui de l'eau tombant sur la pierre monta de la rue. C'était le bruit des métiers. Faible d'abord, ce bruit allait grandissant avec le jour, mais gardant son harmonie lente et monotone.

M. Bonaventure Brossette releva la tête. Il recommanda la mère et l'enfant à la garde et sortit avec le médecin.

Il arriva sur la place Croix-Paquet, au bout de la rue, en pensant à son fils. Là il s'arrêta sur le seuil de son magasin et demeura un instant tourné vers la côte qui montait dans la direction de la Croix-Rousse. C'était sa côte. Vingt-cinq ans auparavant, il avait fait ses premières canettes, tout en haut, dans la rue des Gloriettes, qui descend, comme un escalier tournant, vers le quai. Tout le monde alors se jetait dans la *canuserie*; on aurait dit qu'il ne fallait plus que s'asseoir sur une banquette et faire chanter une Jaquart pour amasser des mille et des cent. Les maîtres et les compagnons faisaient venir leurs frères, leurs sœurs, leurs cousines, toute la famille. Il en arrivait des cinq ou six à la file, comme des canards, d'une seule maison. Les Auvergnats et les Foréziens venaient par la route des maçons et s'arrêtaient à Saint-Just ou à Saint-Irénée: des chevaux pour le travail, surtout les Auvergnats.

La première bonne amie de Bonaventure Brossette, une Auvergnate, menait un métier de robes façonnées, lourd comme la charge d'un meunier; elle avait les jambes enflées jusqu'aux genoux, tant c'était dur à la *marche*, et la brave fille sifflait comme un merle pour s'empêcher de crier: Holà! Les Dauphinois, qui sont rusés comme des fouines et qui apprennent vite, passaient la traille à Saint-Clair; les Bugistes arrivaient par le plateau des Dombes, à travers les blés, en mangeant des gaufres. Les gens de Lyon n'étaient plus chez eux avec tout ce peuple; les Bressans, les Foréziens qui traînaient en parlant comme s'ils avaient eu des poids de six livres au bout de la langue, les Dauphinois qui disaient: — « C'est tramé *noi* » pour « c'est tramé noir », et les Auvergnats qui criaient: — *Est-che qu'on ne mange pas la choupe, vous jautres?* Une vraie tour de Babel.

Il fallait des maîtres à tout ce monde, et de l'ouvrage. Mais l'ouvrage ne manquait pas.

D'apprenti, Bonaventure Brossette était devenu compagnon: de compagnon, maître.

Il allait alors au café Beaujolais, dans la rue du Garet, s'attabler avec un ami et boire un verre de vin en faisant une partie de cinq cents en mille. Ensuite il s'était marié, et, la petite dot de sa femme aidant, il avait entrepris la fabrique. L'atelier était en haut de la côte, et le magasin en bas; mais le travailleur était resté le même. Le nouveau fabricant faisait tout, la ronde, le service, les dispositions: ça commençait au petit jour et ça finissait à la grande nuit.

Les ouvriers entassés dans la *cage* le trouvaient toujours derrière le guichet pour donner les pièces, distribuer la trame et peser la *rendue*. Ils se disputait avec eux comme un chien pour les déchets. Pli par pli, aune par aune, il visitait les pièces. Gare aux compagnons qui avaient laissé des *crapauds!* Gare aux maîtres qui ne savaient pas lever les taches avec la thérébentine et la craie de Briançon ! C'étaient des retenues a les écorcher tout vifs. Le café Casati remplaçait maintenant le café Beaujolais. Bonaventure Brossette y prenait son chocolat avec les autres fabricants, à sept heures du matin, à la clareté de deux chandelles que faisaient trembler les ombres sur les vieilles boiseries grises enfumées. Ces habitués payaient le chocolat deux sous de moins la tasse que les cosommateurs de passage. Mais ils conservaient la tradition de probité commerciale qui est la gloire de la place de Lyon. Jamais un prêtet. Durs pour les outres, ces vieux négociants étaient durs aussi pour eux-mêmes. Ils faisaient fortune, non en gagnant beaucoup, mais en économisant sur tout. Ils vivaient en famille, avaient les idées étroites de la corporation, l'esprit indépendant et batailleur de la commune. Ils se retireraient des affaires au bout de trente ans, laissant à leurs enfants une fortune amassée sou à sou.

Bonaventure Brossette, d'ouvrier devenu fabricant, avait gardé la rudesse du tisseur âpre au travail et au gain. Il parlait peu, et sa conversation ne sortait jamais de la sphère de son commerce. Aucune idée générale. Deux et deux font quatre, et la soierie.

Mme Brossette était un peu plus affinée. Fille d'un petit fabricant, elle avait été élevée au couvent, et elle en avait rapporté la tendance mystique commune à presque toutes les femmes de Lyon. Façonnée dès l'enfance par sa mère aux plus minutieuses pratiques de l'économie domestique et de la religion, elle s'était renfermée sans effort dans le cercle de la famille. N'ayant jamais connu l'élégance ni la grâce, elle vivait comme elle avait vu vivre autour d'elle, patiente avec son mari, d'une humeur égale avec les autres, ni heureuse ni malheureuse, incsnsciemment résignée.

Mais dans ce mur d'étroitesses il y avait une brèche. Les paupières habituellement baissées de la bourgeoise se levaient parfois, et alors elle découvrait par cette brèche un horizon inconnu à son mari. La sécheresse du logis, le salon au parquet luisant mis en couleur, au meuble de crin, la maison noire, la rue étroite, l'enceinte de Lyon même qui, pour elle, était la limite du monde, tout cela disparaissait.

TONY RÉVILLON.

(*A suivre*).

La foule était tellement grande que la circulation, à plusieurs moments, a été des plus difficiles. Beaucoup d'entrain dans les groupes de danseurs, que les sons vibrants d'une musique puissante faisaient bondir sur les talons. Assez de costumes bizarres et pittoresques, parmi lesquels cinq graves personnages en habit noir, gantés de blanc, coiffés d'un chapeau de lampe, décorés d'une mèche, et fort remarqués.

Les dames préposées à la vente des comptoirs ont dû faire une importante recette, car, pendant que les bouchons de champagne sautaient en l'air, avec un bruit de fusillade nourrie, que supportaient bravement Mmes Barbier et Andrini, une longue file de Vandales et de Sarrazins (non compris le poète) dévalisait peu à peu les fleurs et les joujoux confiés à la garde de Mme Appia et de Mlle Achard.

Un peu de désordre au vestiaire. Comme il n'y a rien de parfait en ce monde, cette petite négligence ne saurait amoindrir le mérite de MM. les étudiants dans l'organisation de cette fête, dont les résultats, espérons-le, seront des plus satisfaisants. C. L.

CHRONIQUE LOCALE

Hier 5 février, après avoir tiré un certain nombre d'exemplaires de notre journal, un incident, plutôt qu'un accident, nous a décidé à interrompre notre tirage et de ne faire paraître notre premier numéro qu'aujourd'hui lundi 6 courant.

Nous prions les lecteurs qui nous attendaient et les amis qui espèrent en nous de nous excuser d'avoir, pour le bien du journal, retardé d'un jour notre apparition.

Nous remercions très sincèrement tous ceux de nos confrères qui ont bien voulu annoncer l'apparition du TÉLÉGRAMME.

Nous sommes heureux de leur adresser nos remerciements et de leur donner l'assurance de nos sentiments de bonne confraternité.

Vol et Faux

Paul Mongin, âgé de 26 ans et employé de commerce, rencontré sur le cours Vitton, à une heure du matin, porteur d'une pièce de toile dont il n'a pu indiquer la provenance, a été écroué sur l'ordre de M. Prieur.

Mongin a avoué avoir volé cette toile ainsi que d'autres marchandises, pour lesquelles divers procès-verbaux avaient déjà été dressés, au moyen de faux.

Accidents

Hier, vers les 10 heures du soir, la femme Dufour, demeurant place Sathonay, s'est fait, en traversant la rue Vieille-Monnaie, une grande blessure au-dessus de l'œil droit.

Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu, on pense que l'accident n'aura par de suites dangereuses.

Jean-Marie Bellat, garçon boulanger, demeurant 8, rue Lanterne, ayant voulu relever un cheval abattu, rue d'Algérie, a reçu un coup de pied à la machoire supérieure qui a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Son état n'inspire pas d'inquiétude.

Le nommé Jacques Brosset, maroquinier, demeurant quai Pierre-Scize, 35, ayant eu l'imprudence de se coucher sur le parapet du quai Pierre-Scize, en face l'Homme de la Roche, est tombé sur le basport se fracturant l'épaule droite et se faisant à la tête une plaie contuse.

Brosset a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Madame Granger, demeurant quai Pierre-Scize, 12, a été victime d'un déplorable accident, qui eut pu avoir les plus tristes conséquences.

Etant tombée dans un seau d'ordures qui se trouvait dans son domicile et dans lequel on avait jeté des verres de vitres cassées, cette malheureuse s'est coupé l'artère du bras gauche.

Transporté à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu des soins à la pharmacie Vial, de Vaise, la dame Granger y a été admise d'urgence.

Outrage aux Agents

Pierre Mazeron, âgé de 23 ans, maçon, légèrement ému, prenait hier soir, vers les 10 heures, les rares passants du cours de Brosses, pour des *buen-retiros* ambulants.

Surpris par des agents de service Mazeron ne se contenta pas de les insulter grossièrement, il voulut les frapper.

Conduit au poste, non sans peine, il a été écroué pour outrage et rébellion aux agents.

Vol à l'Etendage

Pendant la nuit du 3 au 4 février, divers locataires de la maison portant le numéro 21 de la rue de Vauban, ont été victimes d'un vol à l'étendage.

La valeur du linge volé a été estimée à 136 fr.

Une enquête est ouverte.

Hier soir, vers huit heures, quelques conscrits sortaient d'un petit comptoir de la rue Childebert, et débouchant sur le quai de l'Hôpital se mirent à chanter la *Marseillaise*.

Des gardiens de la paix leur intimèrent l'ordre de se taire.

Ces jeunes gens un peu animés par quelques légères libations ne tinrent pas compte des observations qui leur étaient faites et continuèrent à chanter.

Les gardiens de la paix les bousculèrent et ayant éprouvé une certaine résistance mirent le sabre à la main et chargèrent les conscrits.

L'un des conscrits, paraît-il, reçut un coup de pommeau de sabre sur la tête ; un autre poursuivi par un agent ne dut qu'à la rapidité de sa course de ne pas être atteint.

Tout en comprenant que les agents maintiennent l'ordre dans la rue, nous ne pouvons croire que des jeunes gens qui viennent de satisfaire à la loi doivent être l'objet d'une répression aussi vigoureuse. Chacun sait ce qu'est le jour du tirage au sort : il fallait, selon nous, de l'indulgence et laisser le sabre au fourreau.

Nous avons près de 12 ans de République, les traditions de l'Empire devraient être oubliées.

Feux de cheminées

Hier, à 7 h. 3/4 du matin, un commencement d'incendie se déclarait au n° 3 de la Grande-Rue des Feuillants, dans le bureau de M. Espiard, négociant en soierie.

Grâce à l'empressement des nommés Miraillet, Guichard, Broliquet et Baudillon, pompiers de service au poste de la préfecture, ce commencement d'incendie a été aussitôt éteint.

Les dégâts mobiliers sont de peu d'importance et couverts par la Compagnie d'assurances le *Phénix*.

Entre dix et onze heures du soir, un feu de cheminée s'est déclaré au numéro 37 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Grâce aux prompts secours apportés par les pompiers du Mont-de-Piété, les pertes sont insignifiantes.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen Rédacteur,

Nous vous prions de porter à la connaissance de tous les jeunes libres-penseurs et socialistes de Lyon, âgés de 16 à 25 ans, qu'ils sont invités à assister à une réunion qui aura lieu le 12 février.

L'objet de cette réunion est, en premier lieu, d'adopter d'une manière définitive les statuts de la *Société de la jeune Libr-e-Pensee sociale de Lyon*, discutés dans la réunion précédente du 15 janvier.

Pour être admis à la réunion du 12 courant et faire partie de la Société, il suffit de s'inscrire chez le citoyen Teyre, rue Pierre-Corneille, 168, tous les lundis, jeudis et samedis, de 8 à 10 h. du soir.

Salut et fraternité.

Pour la commission de la jeune libre-pensée sociale de Lyon.

Le sous-secrétaire : A. MAZARD.

Sou des Ecoles

Hier, à la représentation de Bidel, sur le cours du Midi, une quête a été faite pour le Sou des écoles ; la collecte s'est montée à 14 fr. 10. Cette somme a été versée au trésorier du 5e arrondissement, par les citoyens Terraillon et Saulnier.

Nous pourrions remercier M. Bidel de l'intérêt qu'il porte au Sou des écoles, si l'on n'était pas certain de rencontrer son nom chaque fois qu'il s'agit d'une bonne œuvre.

Chambre syndicale ouvrière des Coiffeurs

Lundi 6 février, grand bal de bienfaisance donné sous le patronage de la chambre syndicale ouvrière des coiffeurs, salle de l'Elysée, au bénéfice de sa caisse de secours et des *familles victimes de la grève de Villefranche*.

Il suffit de connaître le but de cette fête de bienfaisance et de solidarité démocratique pour affirmer qu'elle aura un entier succès.

Nous le lui souhaitons.

AVIS IMPORTANT

Nous informons nos lecteurs que, par suite d'un traité passé avec l'EPARGNE POPULAIRE, Société anonyme des Coupons commerciaux, tout acheteur de notre journal aura la faculté de se faire rembourser en Coupons commerciaux, le prix dudit journal, en l'apportant (par quantité de dix numéros, au moins) à la Succursale de Lyon, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Nos lecteurs apprécieront l'avantage incontestable de cette combinaison, qui met à leur disposition un journal absolument gratis.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Saint-Etienne. — CONSEIL GÉNÉRAL. — A la suite de la démission de M. Avril, conseiller général pour le canton de St-Jean-Soleymieux, M. Chollet, maire de St-Thomas-la-Garde est généralement désigné pour lui succéder.

CONSEIL MUNICIPAL. — *Session ordinaire de février.* — L'ouverture de cette session aura lieu le lundi 6 février.

ASSISES DE LA LOIRE. — Les assises du département de la Loire, pour le 1er trimestre de l'année 1882, s'ouvriront à Montbrison le lundi 13 mars prochain, à 9 heures du matin.

Elles seront présidées par M. Bertrand, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, assisté de MM. Durand et Rouquet, juge au tribunal civil de 1re instance de Montbrison.

ISÈRE

Grenoble. — Mort accidentelle. — Avant-hier, Madame veuve Lanal, habitant Grenoble, s'étant rendue auprès de sa fille qui habite à la Tronche, s'est tuée sur le coup en descendant l'escalier de la maison.

Vienne. — Théâtre. — La Fanfare de la Porte-de-Lyon a donné, hier au soir, au théâtre, son concert annuel.

La salle était bondée. Fanfare et artistes amateurs ont été fort applaudis.

L'Ecole de cavalerie de Saumur

Tout le monde se souvient des tristes exploits dont se sont rendus coupables les élèves de l'école de cavalerie de Saumur.

Le *Patriote de Maine-et-Loire* annonce que le colonel des Roys, commandant de cette école, vient d'être remplacé par le colonel Daulaux.

Nous espérons que ce changement de direction contribuera à rétablir la discipline dans cette école, et que nous ne verrons plus se produire ces actes de sauvagerie qui ont eu pour théâtre la ville de Saumur et pour auteurs les élèves qui aspiraient à servir le gouvernement républicain que la France s'est donné.

Les hommes des classes 1867 et 1872 et les hommes de la classe 1876 en disponibilité, dispensés en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872, ou classés dans les services auxiliaires, qui n'auront pas fait parvenir au bureau de recrutement leurs livrets individuels, sont invités à effectuer ce dépôt dans le plus bref délai possible pour éviter une punition disciplinaire.

Les hommes ayant une demande de prolongation à faire, les anciens militaires pétitionnaires d'un secours, n'ont qu'à remettre leurs pièces à la gendarmerie ou au maire de leur commune, s'ils sont trop éloignés du canton.

Ces fonctionnaires jouissant de la franchise postale, les postulants s'éviteront ainsi les frais de poste relativement élevés qu'ils ont à payer, lorsqu'ils adressent eux-mêmes leur demande au général commandant la subdivision.

DERNIÈRE HEURE

IMMENSE INCENDIE

A NEW-YORK

500 VICTIMES

Un incendie considérable s'est déclaré hier matid à New-York.

Un *block* complet de maisons a été la proie des flammes : plus de *cinq cents personnes* ont péri.

Le service des pompes à New-York est incomparable ; d'un bout à l'autre de la ville chaque poste est desservi par des fils télégraphiques numérotés et indiquant dans quel quartier, dans quelle rue le sinistre s'est déclaré.

Il faut évidemment que la malveillance ait eu une grande part dans ce désastre.

On nous assure que plus de 20 *firemen* (pompiers) ont été la proie des flammes.

Tous les *policemen* conduits par leurs capitaines sont venus en aide aux pompiers.

Les pompes qui, dès l'abord fonctionnaient avec difficulté, ont jeté des torrents d'eau sur le foyer de l'incendie qui n'a pas duré moins de seize heures.

A l'heure où nous recevons la dépêche, on est presque maître du sinistre.

Tribune Publique

Aux Mécaniciens et Similaires

Citoyens ! l'honneur de la corporation est menacé. Un patron nous a jeté un défi. Notre devoir est de relever ce défi et de prouver que la solidarité n'est pas un vain mot. Nous maintenons radicalement l'engagement pris par toute la corporation de nous soutenir les uns les autres et, pas un de ceux qui ont l'honneur d'être citoyen et mécanicien ne faillira à cet engagement.

Des ouvriers de la maison dont nous voulons parler, ont manqué à leur parole et sont rentré sans avoir accepté le nouveau règlement ; d'autres y sont allé s'y embaucher. Aux uns et aux autres nous dirons : Vous êtes dupes ou complices, vous vous êtes laissé entraîner par les belles promesses de votre patron.

La Société se divise en exploiteurs et en exploités. Vous êtes les exploités, mais ayez au moins la dignité d'homme et de citoyen, et dites à votre patron que ses ruses sont connues et que l'honneur nous fait un devoir de protester contre cette infamie.

Pour quant à vous, citoyens, nous savons que nul n'est infaillible ; vous avez été trompé, mais vous reviendrez à nous, parce que nous vous recevrons à bras ouverts, par ce que notre cause est la vôtre et que vous ne voudrez jamais être montré du doigt comme assez lâches pour avoir abandonné la cause de vos frères.

Non, vous ne voudrez pas être inscrit en rouge dans les annales de la corporation, vous mépriserez le patron qui vous a trompé et vous souvenant que notre émancipation tient à notre union, pas un de vous, dès demain, ne reprendra le travail, en sorte que plus que jamais notre belle devise de un pour tous, tous pour un, pourra être répété comme une vérité par chacun de nous.

Les Syndics.

Naime, Marchand, Miachon, Glopp, Nicollet, Anselme, Boudin.

SPECTACLES DU 6 FÉVRIER

Théâtre Bellecour. — Représentations de Mlle Sarah-Bernhardt, les 15, 16, 17, 18 et 19 février.
Bureau de location ouvert de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Théâtre Delille. — Tous les soirs à 8 heures, spectacle varié.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs, représentations à 8 heures. — Dimanches et jeudis, représentations à 3 heures.

Théâtre des frères Grégoire. (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs représentations à 8 heures. Dimanches et jeudis représentations à 3 heures.

Théâtre de la Gaîté, rue Diderot, 7. — Les *Victimes cloîtrées*, drame en cinq actes. — Le *Gendre de M. Poirier*, comédie en quatre actes.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, représentation variée.

Folies-Bergère. — Tous les soirs, séance de patinage.

Le Gérant responsable :
FOREST-FLEURY.

Imprimerie du *Télégramme*, place de la Charité, 10

DIX ANS APRÈS

Épisode de la Commune de Paris

NOUVELLE

I

En 1869, sur la fin de l'empire, un homme, encore jeune, était assis, Petite-Rue-Verte, faubourg St-Honoré, dans une sorte de galetas.

En face de lui, sur une chaise, se tenait l'hôte de cette mansarde.

Imaginez une femme déjà avancée en âge, vraie figure de pythonisse.

En effet, la dame était une chiromancienne en titre et, par conséquent, moyennant rétribution, elle lisait l'avenir dans la main de ceux qui venait la consulter.

On va se récrier. — Une devineresse en plein dix-neuvième siècle, est-ce bien possible ?

La chose était, voilà tout ce qu'il y a à répondre, et elle était de notoriété publique.

Il ne se passait pas de jour que la sorcière ne reçut dix ou douze visites et, paraît-il, son lucre était assez fort pour former un capital. Seulement, par suite d'une tradition dans le métier, elle ne voulait point cesser d'avoir l'air pauvre, afin de ne pas trop attirer les regards de la police, toujours peu tendre à ceux qui se mêlent de débrouiller la destinée d'autrui.

Ainsi que nous venons de le dire, le jeune homme tendait sa main droite et la vieille femme avait l'air d'y lire aussi couramment qu'un numismate assermenté sur une pièce de monnaie sortie des fouilles.

Tout à coup la pythonisse s'arrêta dans le travail son examen ; puis, après avoir fixé le visiteur s les yeux :

— Ecoutez, dit-elle d'un air inspiré, écoutez et répondez.

— Soit, madame.

— Vous êtes veuf ?

— Il est vrai.

— Depuis six mois ?

— Oui, madame.

— Vous êtes riche ?

— J'en conviens.

— Un million et demi ?

— Tel est, en effet, le chiffre de mon avoir.

— Vous n'avez aucune liaison dans le monde ?

— Non, aucune.

— Eh bien, monsieur, veuillez prendre bonne note de ce que je vous conseille. Ne vous remariez pas.

Ici le consultant ne put se défendre de changer de couleur.

De pâle qu'il était d'ordinaire, il devint blême. Sans doute, il s'attendait bien à quelque révélation mystérieuse, puisqu'il était venu tout exprès pour en recueillir, mais ce n'était pas à une prohibition de ce genre que s'était arrêtée sa pensée.

Ne pas se remarier ! Eh ! jusqu'à cette heure, depuis qu'il avait perdu sa femme, il n'y avait guère pensé, mais il était encore jeune ; il entrait dans sa trente-sixième année.

Qui pouvait empêcher qu'il songeât, plus tard, à convoler en secondes noces ?

On pense bien que l'interdiction, si cruement formulée par la sorcière, ne pouvait qu'irriter quelque secret désir, s'il en existait un dans les replis de son cœur.

Aussi, dès les premières paroles de la vieille femme, ressemblait-il volontiers à un insoumis, tout prêt de se mettre en révolte.

— Ne pas me remarier ! répliqua-t-il vivement ; mais pourquoi donc ?

— Parce que les lignes de la main s'y opposent, monsieur.

— Mais si je passe outre, madame

— Si vous n'obéissez pas à l'oracle, reprit-elle en ayant l'air de chercher les mots, eh bien, dame, que voulez-vous ? il vous en arrivera malheur.

— Il ne se tenait pas pour suffisamment instruit. Il réclamait de plus amples éclaircissements. Il montrait une pièce d'or.

— Ce serait peine perdue, répondit la chiromancienne d'un ton sacerdotal. Vous m'offririez toute votre fortune que je ne pourrais pas vous dire une syllabe de plus.

Et elle se leva de sa chaise comme pour lui donner à entendre que la séance était finie.

Bon gré, mal gré, il fallait bien faire comme elle. Il se leva donc à son tour, jeta un louis sur le marbre de la cheminée, s'inclina, salua légèrement de la main et descendit les escaliers quatre à quatre.

— Voilà qui est étrange, dit-il aussitôt qu'il se retrouva dans la rue. Impossible de faire sortir cette femme de son langage énigmatique. Mais aussi qu'elle idée burlesque de ma part ! Venir, à mon âge et dans ma situation, interroger une folle sur l'avenir, c'est une de ces faiblesses d'esprit qu'on serait en droit de ranger parmi les actes de folie caractérisée !

Il marchait toujours, en gagnant l'avenue de Marigny, laquelle mène, comme on sait, aux Champs-Elysées.

Au bout de deux cents pas, quand il se fut un peu secoué, il arriva à recouvrer son sang-froid et à ressaisir la plénitude de sa raison. Il se cherchait une excuse et il ne tarda pas à la trouver. Tout récemment il avait assisté à une soirée, à l'ambassade ottomane.

C'était une réunion d'intimes.

Entre autres invités, il y avait deux ou trois de ces grandes dames de la cour de Napoléon III qui avaient mis toutes les extravagances possibles à la mode. Ehontées et superstitieuses à l'excès, ces jolies têtes folles faisaient profession de ne croire à rien et ajoutaient foi aux pratiques les plus bizarres. Ainsi chacune d'elles portait aux breloques de sa montre la fameuse petite fourche en corail, propres à repousser l'influence du Mauvais Œil. Toutes aussi réglaient leur conduite sur ce que leur apprenaient les tireuses de cartes.

On vint à parler de la chiromancienne de la Petite-Rue-Verte, douée, disait-on bien haut, du don de double vue. Un jour, l'impératrice elle-même, accompagnée de la princesse Metternich, était allée la consulter et était revenue la tête pleine des choses étonnantes qu'elle lui avait dites.

Dès lors, c'était une réputation des mieux établies. Il en était de la pythonisse du faubourg Saint-Honoré comme du fameux Dunglas-Home, le thaumaturge, évocateur d'esprits, qu'on faisait venir en cachette aux Tuileries ; elle était dans le courant du succès. Tout le grand monde voulut se trouver seule avec elle, ne fût-ce que durant cinq minutes. — Eh bien, il avait fait comme les grandes dames.

— Pardieu, s'écriait le jeune homme en gagnant les arbres de l'avenue Gabrielle, je viens d'agir comme une tête de linotte en me rendant chez la sorcière ; mais, en ma qualité de Parisien, j'ai fait ce qu'ils font tous et ce qu'elles font toutes. Voilà mon excuse.

Tony Berthier est déjà assez connu de nos lecteurs pour que nous n'ayons pas à nous étendre sur sa personne. Qu'on se figure un homme de trente-six ans, de haute taille, quelque peu fluet. La figure ne manquait pas de distinction. Riche, nous le savons, il pouvait marcher de pair avec les élégants de cette époque si renommée par l'étalage des beaux habits. Après s'être marié, il avait perdu sa femme, laquelle ne lui laissait pas d'enfant.

Ph. AUDEBRAND.

(*A suivre*)

VICES DU SANG

L'âcreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales ; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'âcreté du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes ; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette âcreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le **VIN DÉPURATIF** de la **Grande Pharmacie Saint-Antoine ;** il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les dartres, l'eczéma, et en général toutes les maladies de la peau, sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher.

Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demander toujours sous son véritable nom ou l'aller chercher où il se fabrique :

A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS & RUE MERCIÈRE, 24

Plus de CENT CINQUANTE MILLE Bouteilles sont vendues annuellement

FABRIQUE D'ENCRES A COPIER

Encre Végétale Noire et de Couleurs

ROUBACK & Cie

Fournisseurs de réseaux de chemins de fer, postes et télégraphes de Suisse

LYON, 253, Avenue de Saxe, LYON

CHOCOLAT de la Cie
D'ORIENT
J. ÉMERY & Cie
5, *rue Gentil*, 6, *rue Neuve*
LYON
Dépôt dans toutes les villes

LIQUEURS

Aux Parfums Alpins

ADMISES A LA BUVETTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'amer à BASE DE THÉ — **T Cordial** apéritif le plus HYGIÉNIQUE

LA CHATELAINE

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE DESSERT

Ces **3** liqueurs, récompensées aux Expositions de Clermont-Ferrand et Tours, sont, sans contredit, les plus salutaires en cette saison. — *Immense succès.*

Les demandes dans les principaux établissements et buffets des gares.

BIARD, fab. à Francheville (Rh.)

ON DEMANDE Une apprentie **pour la couture des chapeaux de paille.** — S'adresser chez M. Bordes, rue de Vendôme, 92.

UNE RÉCENTE INSTALLATION

appelée à donner des résultats fructueux, demande la collaboration d'intéressés, avec apport de fonds. Ecrire **Agence Fournier,** 14, *rue Confort,* nº 2699.

ON DEMANDE un intéressé avec apport de **30,000** fr., pour une affaire réalisant immédiatement un joli bénéfice. — Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, nº 2698.

ON DEMANDE à emprunter en première hypothèque, une somme de **cent mille** francs d'immeubles. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le nº 2700.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX DEUX PASSAGES

LES PLUS VASTES DE LYON

ARRIVAGES CONSIDÉRABLES & MISE EN VENTE DE

TOILES ET BLANC

RIDEAUX, TOILES BLANCHES ET ÉCRUES, LINGE DE TABLE ET DE TOILETTE
MOUCHOIRS, COUTILS, COUVERTURES, CALICOTS
LINGE CONFECTIONNÉ, LINGERIE, BONNETERIE, CHEMISERIE, etc.

Nos achats dans ces différents articles et notamment ceux concernant les Rideaux, ont été traités avec des rabais énormes, dont nous serons heureux de faire profiter nos acheteurs.

Nous venons également de recevoir les premiers arrivages de Nouveautés pour demi-saison en **Lainages, Etoffes de fantaisie, Tissus noirs, Draperie, Confections** pour Dames et Enfants, etc., que nous mettrons en vente à partir de

Aujourd'hui LUNDI 6 Février

AVIS. — *Un journal mal informé ayant dit qu'un grand Magasin de Nouveautés de notre ville venait de signifier leur congé à quarante-deux de ses employés, nous croyons devoir annoncer ici que le fait est complètement inexact. Quant à nous, nous n'avons renvoyé personne. Nous pouvons même ajouter que, contrairement à ce que font, à pareille époque, certaines grandes Maisons de notre genre à Paris, nous n'avons donné aucune vacance forcée.*

AVIS

La Société **Les Laiteries du Rhône,** voulant éviter toute équivoque, a l'honneur d'informer MM. les consommateurs que le beurre extra-fin, genre Isigny, ainsi que les beurres de table, sont comme tous les produits garantis par elle, revêtus de sa marque.

Il n'y a pas jusqu'aux œufs frais qui ne portent sur la coquille l'estampille : **LAITERIES DU RHONE**

Demandez dans toutes les Pharmacies
LA
CRÈME PECTORALE
BAVEREL

Pour guérir toutes les maladies des voies respiratoires

TELLES QUE : *Rhumes, Toux d'irritation, Coqueluche, l'Asthme nerveux ou chronique, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Laryngites chroniques, Phtisie pulmonaire commençante, Bronchite aiguë et la Grippe.*

Prix : 2 fr. le flacon

DÉPOT GÉNÉRAL, 10, *place du Pont* (Lyon-Guillotière)

Pour prévenir Paralysie, Hydropisie et Attaque d'Apoplexie
PILULES BRITANNIQUES
Du Docteur ANDERSON

Ces Pilules sont purgatives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses et fondantes, le meilleur régime pour combattre la constipation, n'exigent aucun remède. — *Elles se vendent par boîtes de* **2, 3** *et* **5** *fr.* Les demander dans toutes les Pharmacies.

DÉPOT GENERAL
Ph. **Ch. BAVEREL,** pl. du Pont, 10
Envoi par la Poste

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Société Anonyme des Coupons Commerciaux

Sous la Présidence de M. NADAULT DE BUFFON, Président de Chambre honoraire, ✻, Administrateur

Capital social : DIX MILLIONS de Francs, Autorisée à se porter à VINGT MILLIONS, par l'Assemblée du 10 Juin 1881

PARIS. – 8, Avenue de l'Opéra, 8. – PARIS

ONZIÈME TIRAGE PUBLIC

Le DIMANCHE 29 JANVIER, à 3 heures de relevée, dans la salle Saint-André, cité d'Antin, 29, il a été procédé au onzième Tirage public des Bons émis par la Société Anonyme des Coupons Commerciaux, conformément au Règlement du 29 Octobre 1880

LISTE DES NUMÉROS SORTIS

BONS DE CAPITALISATION de 100 fr.

1re série 1878 (couleur verte)

465	535	1.485	2.279

2e série 1879 (couleur bleue)

5.213	7.093	7.910
15.213	17.093	17.910
25.213	27.093	27.910
35.213	37.093	37.910
45.213	47.093	47.910
55.213	57.093	57.910
65.213	67.093	67.910
75.213	77.093	77.910
85.213	87.093	87.910

3e série 1880 nº 1 (série anglaise, couleur rouge)

5.213	7.093	7.910
15.213	17.093	17.910
25.213	27.093	27.910
35.213	37.093	37.910
45.213	47.093	47.910

3e série 1880 nº 2 (série française, couleur rouge)

5.213	7.093	7.910	2.169
15.213	17.093	17.910	12.169
25.213	27.093	27.910	22.169
35.213	37.093	37.910	32.169
45.213	47.093	47.910	42.169
55.213	57.093	57.910	52.169
65.213	67.093	67.910	62.169
75.213	77.093	77.910	72.169
85.213	87.093	87.910	82.169
95.213	97.093	97.910	92.169
105.213	107.093	107.910	102.169
115.213	117.093	117.910	112.169
125.213	127.093	127.910	122.169
135.213	137.093	137.910	132.169

104.024 37.152 129.239 48.246 131.139 53.303
70.512 28.150 62.563 54.817 131.491 133.239
36.680 12 670 69.890 130.698 22.338
92.712 127.304 2.574 131.000 39.119

4e série 1881 (couleur jaune).

5.213	7.093	7.910	2.169
15.213	17.093	17.910	12.169
25.213	27.093	27.910	22.169
35.213	37.093	37.910	32.169
45.213	47.093	47.910	42.169
55.213	57.093	57.910	52.169
65.213	67.093	67.910	62.169
75.213	77.093	77.910	72.169
85.213	87.093	87.910	82.169
95.213	97.093	97.910	92.169
105.213	107.093	107.910	102.169
115.213	117.093	117.910	112.169
125.213	127.093	127.910	122.169
135.213	137.093	137.910	132.169
145.213	147.093	147.910	142.169
155.213	157.093	157.910	152.169
165.213	167.093	167.910	162.169
175.213	177.093	177.910	172.169
185.213	187.093	187.910	182.169
195.213	197.093	197.910	192.169

133.555 74.543 79.058 141.319 35.984 137.711
4.645 46.020 30.218 78.588 40.504 143.051
103.840 34.961 86.199 95.499 58.061 99.560
87.574 80.770 97 864 90 506 10 894 10.713
87 709 39.747 113.287 91.521 158.297 105.426
74.192 30.826 28.523 91.561 182.465 105.372
131.042

5e série (papier bleu).

5.213	7.093	7.910	2.169
15.213	17.093	17.910	12.169
25.213	27.093	27.910	22.169
35.213	37.093	37.910	32.169
45.213	47.093	47.910	42.169

BONS DE CAPITALISATION de 500 fr. – 5.125

BONS DE CAPITALISATION DE 3,000 F.
3e série 1880 (couleur rouge)
465
4e série 1881 (couleur jaune)
5,125

BONS DE CAPITALISATION DE 5,000 F.
3e série 1880 (couleur rouge)
465
4e série 1881 (couleur jaune)
5,125

BONS DES ÉCOLES A 50 ANS DE 100 F.
(1881)
5,213 7,093 7,910 2,169

BONS DES ÉCOLES A 99 ANS DE 100 F.
(1881)
5,213 7,093 7,910 2,169

BONS D'ÉPARGNE DE 100 FR.

3e série 1880 (couleur rouge)

5.213	7.093	7.910	2.169
15.213	17.093	17.910	12.169
25.213	27.093	27.910	22.169
35.213	37.093	37.910	32.169
45.213	47.093	47.910	42.169
55.213	57.093	57.910	52.169
65.213	67.093	67.910	62.169
75.213	77.093	77.910	72.169
85.213	87.093	87.910	82.169
95.213	97.093	97.910	92.169
105.213	107.093	107.910	102.169
115.213	117.093	117.910	112.169
125.213	127.093	127.910	122.169
135.213	137.093	137.910	132.169
145.213	147.093	147.910	142.169
155.213	157.093	157.910	152.169
165.213	167.093	167.910	162.169
175.213	177.093	177.910	172.169
185.213	187.093	187.910	182.169
195.213	197.093	197.910	192.169
205.213	207.093	207.910	202.169
215.213	217.093	217.910	212.169
225.213	227.093	227.910	222.169
235.213	237.093	237.910	232.169
245.213	247.093	247.910	242.169
255.213	257.093	257.910	252.169
265.213	267.093	267.910	262.169
275.213	277.093	277.910	272.169
285.213	287.093	287.910	282.169
295.213	297.093	297.910	292.169

17.679 — 114.821 — 101.215

4e série 1881 (couleur jaune)

5.213	7.093	7.910	2.169
15.213	17.093	17.910	12.169
25.213	27.093	27.910	22.169
35.213	37.093	37.910	32.169
45.213	47.093	47.910	42.169
55.213	57.093	57.910	52.169
65.213	67.093	67.910	62.169
75.213	77.093	77.910	72.169
85.213	87.093	87.910	82.169
95.213	97.093	97.910	92.169
105.213	107.093	107.910	102.169
115.213	117.093	117.910	112.169
125.213	127.093	127.910	122.169
135.213	137.093	137.910	132.169
145.213	147.093	147.910	142.169
155.213	157.093	157.910	152.169
165.213	167.093	167.910	162.169
175.213	177.093	177.910	172.169
185.213	187.093	187.910	182.169
195.213	197.093	197.910	192.169
205.213	207.093	207.910	202.169
215.213	217.093	217.910	212.169
225.213	227.093	227.910	222.169
235.213	237.093	237.910	232.169
245.213	247.093	247.910	242.169
255.213	257.093	257.910	252.169
265.213	267.093	267.910	262.169
275.213	277.093	277.910	272.169
285.213	287.093	287.910	282.169
295.213	297.093	297.910	292.169
305.213	307.093	307.910	302.169
315.213	317.093	317.910	312.169
325.213	327.093	327.910	322.169
335.213	337.093	337.910	332.169
345.213	347.093	347.910	342.169
355.213	357.093	357.910	352.169
365.213	367.093	367.910	362.169
375.213	377.093	377.910	372.169
385.213	387.093	387.910	382.169
395.213	397.093	397.910	392.169
405.213	407.093	407.910	402.169
415.213	417.093	417.910	412.169
425.213	427.093	427.910	422.169
435.213	437.093	437.910	432.169
445.213	447.093	447.910	442.169
455.213	457.093	457.910	452.169
465.213	467.093	467.910	462.169
475.213	477.093	477.910	472.169
485.213	487.093	487.910	482.169
495.213	497.093	497.910	492.169
505.213	507.093	507.910	502.169
515.213	517.093	517.910	512.169
525.213	527.093	527.910	522.169
535.213	537.093	537.910	532.169
545.213	547.093	547.910	542.169
555.213	557.093	557.910	552.169
565.213	567.093	567.910	562.169
575.213	577.093	577.910	572.169
585.213	587.093	587.910	582.169
595.213	597.093	597.910	592.169

619.207 347.318 272.854 519 724 188.534 297.651
26.702 578 802 271.091 342.865 220.616 295.519
89 992 53.991 162.701 27.914 256.492 248.840

416 231 437.802 178.159 135.814 256.770
548.496 246.310 500.623 197.412 275.112

5e série (papier bleu) — Nº 1 à 100.000.

5.213	7.093	7.910	2.169
15.213	17.093	17.910	12.169
25.213	27.093	27.910	22.169
35.213	37.093	37.910	32.169
45.213	47.093	47.910	42.169
55.213	57.093	57.910	52.169
65.213	67.093	67.910	62.169
75.213	77.093	77.910	72.169
85.213	87.093	87.910	82.169
95.213	97.093	97.910	92.169

Nº 2. — De 1 à 50.000

5.213	7.093	7.910	2.169
15.213	17.093	17.910	12.169
25.213	27.093	27.910	22.169
35.213	37.093	37.910	32.169
45.213	47.093	47.910	42.169

BONS D'ÉPARGNE DE 500 FR.

5.213	7.093	7.910	2.169
15.213	17.093	17.910	12.169
25.213	27.093	27.910	22.169
35.213	37.093	37.910	32.169

BONS D'ÉPARGNE DE 100 FR. TARIF G.

5.213	7.093	7.910	2.169
15.213	17.093	17.910	12.169

BONS 3 0/0 AMORTISSABLES

5.213	7.093	7.910	2.169

2.879 — 3.119

BONS PRIVILÉGIÉS

063	8.063	16.063	24.063
1.063	9.063	17.063	25.063
2.063	10.063	18.063	26.063
3.063	11.063	19.063	27.063
4.063	12.063	20.063	28.063
5.063	13.063	21.063	29.063
6.063	14.063	22.063	
7.063	15.063	23.063	

BONS DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ

La Prévoyance de la Famille

BONS DE 100 FRANCS

344	449	520	814	1.809
404	509	543	1.212	1.835

BONS DE 25 FRANCS

119	244	283	368
238	248	290	377

NOTA. — Les numéros indiqués en petits caractères sont ceux des bons qui ont fait l'objet d'un tirage spécial pour remplacer les numéros sortis à l'un des huit tirages précédents, ainsi que ceux qui ont fait l'objet du tirage spécial prévu par l'article 6,

Succursale de Lyon, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville